

ELEMENTS DE CONNAISSANCE DES JEUNES ACCUEILLIS

EN 2009

AU SEIN DES RESIDENCES HABITAT JEUNES DE BRETAGNE

28 résidences sociales FJT sont implantées en Bretagne auxquelles sont rattachés 26 foyers soleils et antennes.

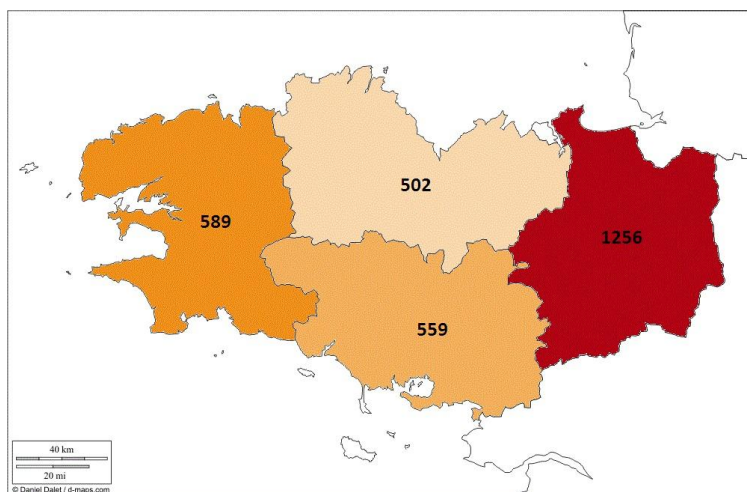
L'ensemble représente **2 906 logements pour plus de 3 000 places**, occupés en 2009 par **7 357 jeunes**.

Ce document présente les caractéristiques des jeunes qui ont résidé au sein d'une des résidences Habitat Jeunes en 2009. Elles sont extraites de la base « observatoire de la population » complétée chaque année par les adhérents.

Rappelons que les jeunes accueillis et l'offre de logements proposés par les services habitat de notre réseau (Quimper, Saint-Malo, St-Brieuc et Dinan) ne sont pas inclus dans les chiffres présentés, car ils ne sont pas dans la base « observatoire de la population ».

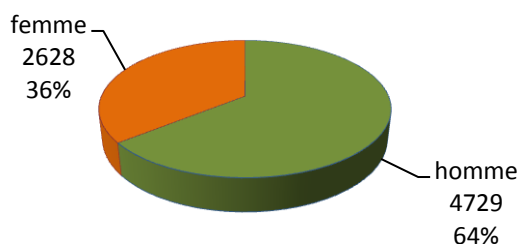
EN MOYENNE UN LOGEMENT CONNAIT 2.5 OCCUPANTS DIFFERENTS

Nombre de logements par département gérés par des résidences habitat jeunes en 2009

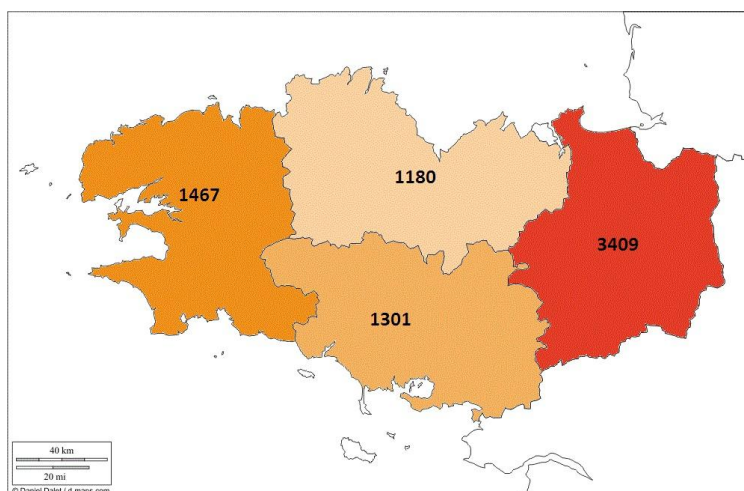


Le taux de rotation dans les logements (2.5) est sensiblement le même dans chaque département, bien que l'Ille et vilaine soit un peu au dessus de la moyenne.

Maintien de la sur-représentation des hommes parmi les résidents en 2009



Nombre de jeunes ayant résidé dans les logements gérés par les résidences Habitat Jeunes de Bretagne en 2009

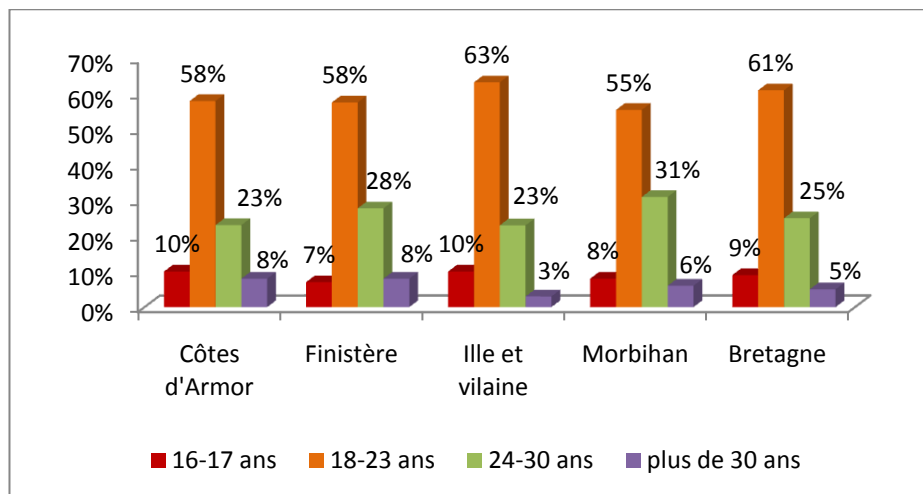


LES JEUNES ENTRES EN 2009

4 851 nouveaux résidents sont entrés en 2009, base statistique des données suivantes.

DES MINEURS MOINS NOMBREUX AU PROFIT DES 18-23 ANS

Répartition par âge des résidents



A l'image des années précédentes mais de manière plus marquée, la majorité des résidents sont âgés de 18 à 23 ans. Ils représentent 61% des jeunes contre 56% en 2008.

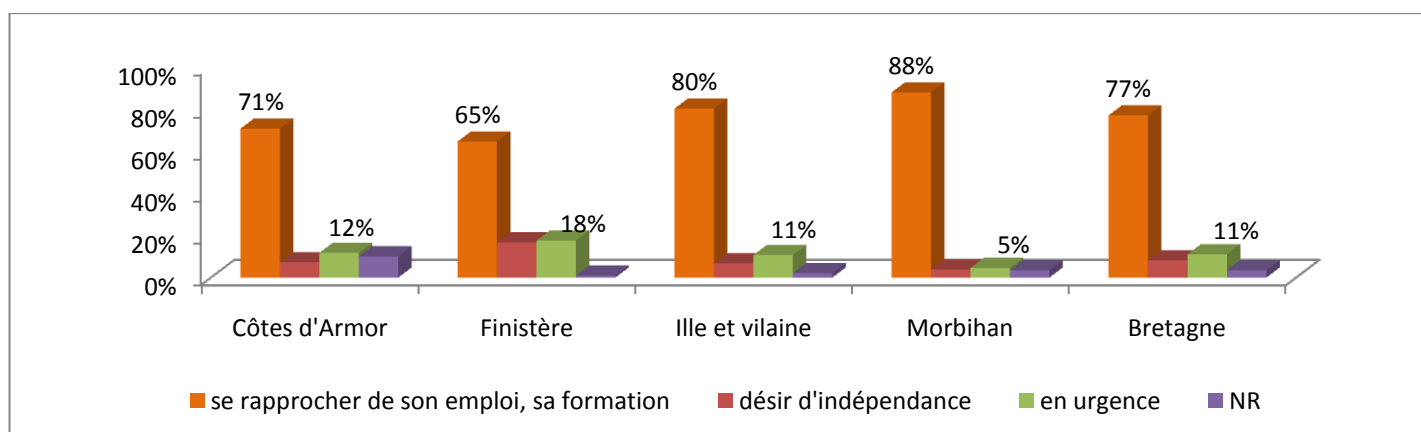
En contrepartie, les mineurs sont moins représentés, de 14% en 2008, ils sont passés en 2009 à 9% de la population résidente.

Aux niveaux départementaux on observe que les moins de 20 ans sont plus représentés sur les départements d'Ille et vilaine et des Côtes d'Armor (33%) que sur les deux autres départements bretons (27%), et qu'à l'inverse sur ces derniers les 24-30 ans ont un poids plus important que dans les résidences d'Ille et vilaine et des Côtes d'Armor.

A noter : les plus de 25 ans représentent 17% des résidents de la région et les taux départementaux se situent entre 14 et 23%

UN ACCES AU LOGEMENT POUR ACCOMPAGNER LA MOBILITE ET LE PROCESSUS D'INDEPENDANCE

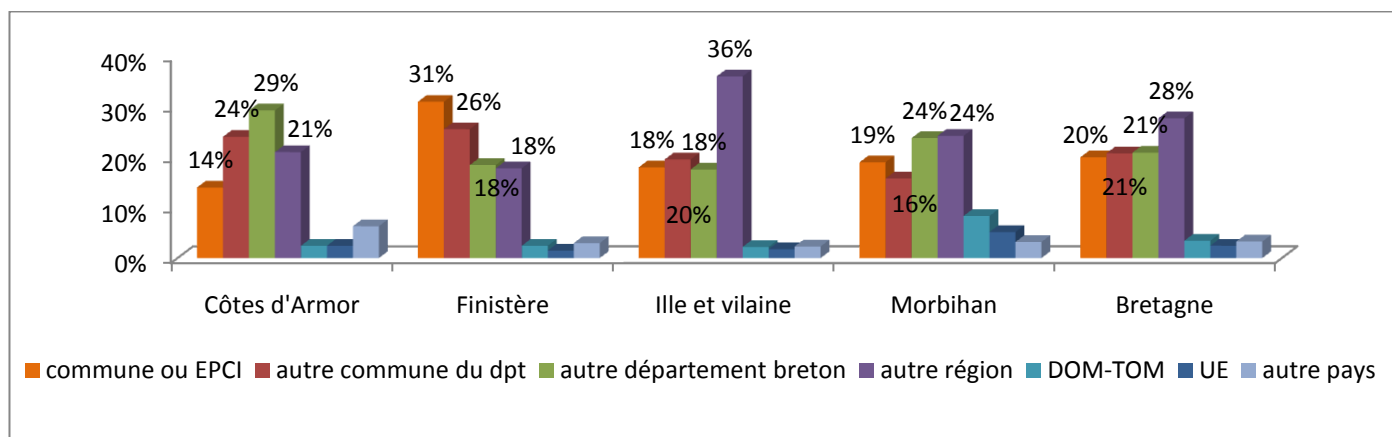
➤ LES JEUNES RECHERCHENT UN LOGEMENT POUR SE RAPPROCHER DE LEUR EMPLOI OU DE LEUR FORMATION



Plus des ¾ des jeunes entrés dans une résidence habitat jeunes recherchait un logement afin de se rapprocher de son emploi ou de sa formation.

On note des disparités en fonction des départements. Si en Ille et vilaine et dans le Morbihan les résidences Habitat Jeunes sont pour plus de 80% de résidents un outil favorisant leur mobilité pour l'emploi ou la formation. Celles du Finistère, tout en restant principalement des outils de mobilité, ont un rôle plus significatif dans l'accès au logement des jeunes qui recherchent une indépendance résidentielle ou qui recherchent un logement suite à une situation d'urgence.

➤ **UNE MOBILITE MAJORITAIREMENT REGIONALE : 62% DES RESIDENTS SONT BRETONS**



Bien que comme les années passées, la majorité des résidents soit toujours d'origine bretonne, l'augmentation des jeunes originaires d'une autre région se poursuit doucement. Est-ce le reflet d'une mobilité nécessairement plus grande pour accéder à un emploi ?

Le taux de jeunes originaires de la commune ou de l'EPCI du FJT, après une augmentation ces dernières années, ce maintien en 2009.

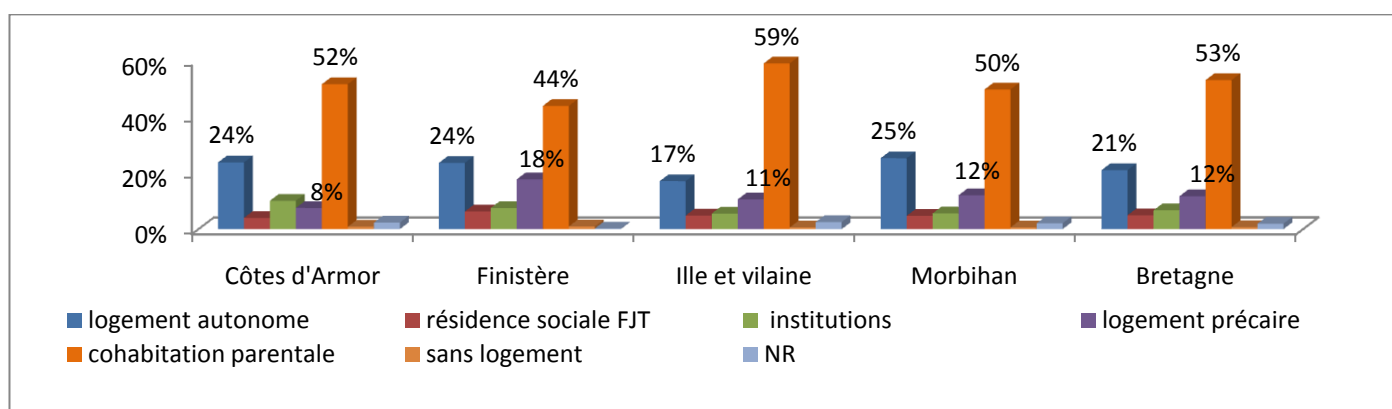
On observe là aussi des disparités en fonction des départements et notamment une forte représentation des jeunes « locaux » sur le département du Finistère et aussi plus largement des jeunes bretons (75%). Comme les Côtes d'Armor où la part de jeunes bretons est supérieure à la moyenne régionale, le département du Finistère n'a pas de limite géographique avec une autre région, ce qui peut expliquer la plus grande part de jeunes bretons au sein des résidences.

Les Côtes d'Armor se distinguent aussi par un taux de jeunes venus d'un Pays non européen plus important, cela s'explique par des conventions d'accueil de jeunes mineurs demandeurs d'asile dans certaines résidences.

Le Morbihan a quant à lui une part plus importante que la moyenne régionale de jeunes venus des DOM-TOM mais aussi de l'Union Européenne. L'accueil de jeunes venus des DOM-TOM, résulte à la fois d'une convention entre l'ANT¹ et les FJT du Morbihan et d'une part importante de jeunes de l'ANT orientée en Bretagne vers le centre de formation CRIFAC du Morbihan.

En Ille et vilaine on observe une part significative de jeunes originaires d'une autre région, qui peut s'expliquer par son positionnement géographique à la limite des régions Pays de la Loire et Basse-Normandie.

➤ **53% ETAIENT EN COHABITATION PARENTALE AVANT D'ACCEDER A UN LOGEMENT EN RESIDENCE HABITAT JEUNES**



En 2009, 53% des jeunes résidaient au domicile parental avant d'entrer en résidence habitat jeunes.

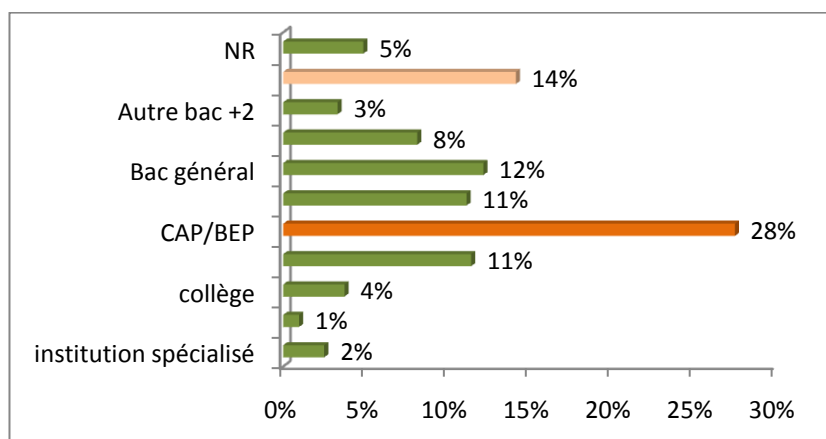
Les autres étaient pour près de la moitié en logement locatif de droit commun et ¼ soit 568 jeunes étaient en situation de logements précaires (chez un tiers, hôtel, voiture, etc....).

¹ Agence Nationale pour l'insertion et la formation des travailleurs des DOM-TOM

Si dans les Côtes d'Armor et le Morbihan les situations résidentielles des jeunes avant leur entrée sont assez proches des données régionales, l'Ille et Vilaine et le Finistère se distinguent particulièrement. Le premier par un taux de cohabitation parentale de 59% qui peut s'expliquer par une part plus importante d'apprentis dans les résidences du département, le second affiche un taux de jeunes en logements précaires de 18% qui corrobore avec la part plus importante de jeunes recherchant un logement en urgence auprès des résidences du département mais aussi avec une population un peu plus âgée qui a quitté le domicile parental et qui peine à trouver une stabilité.

DES JEUNES POUR L'ESSENTIEL EN ACTIVITE AVEC DES NIVEAUX DE RESSOURCES FAIBLES ET ALEATOIRES

➤ DES NIVEAUX DE FORMATION TRES DIVERS

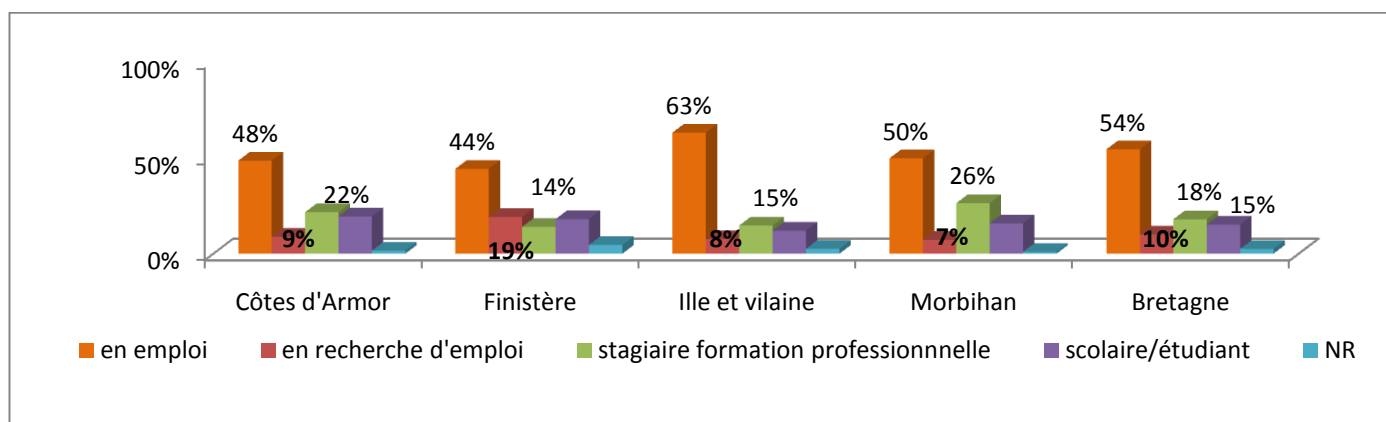


La répartition des jeunes par niveaux de formations reste sensiblement identique aux années passées.

Des jeunes qui au regard des niveaux de formations des 15-29 ans de Bretagne non scolarisés, sont un peu moins diplômés. Un constat qui doit être nuancé par le fait que certains jeunes des résidences sont encore en formation.

	Niveau supérieur au Bac	Niveau Bac	Niveau CAP/BEP	Niveau inférieur ou égal au BEPC
Résidents FJT	25%	23%	28%	18%
Ensemble des bretons de 15-29 ans (source Insee)	33%	27%	26%	14%

➤ UNE MAJORITE DE JEUNES EN SITUATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE : APPRENTISSAGE, EMPLOI TEMPORAIRE, FORMATION PROFESSIONNELLE



Si globalement, en 2009, la situation socio-professionnelle des jeunes est similaire à celle des autres années, on observe néanmoins que la part des jeunes en recherche d'emploi continue d'augmenter légèrement chaque année, de 8% en 2007 à 10% en 2009.

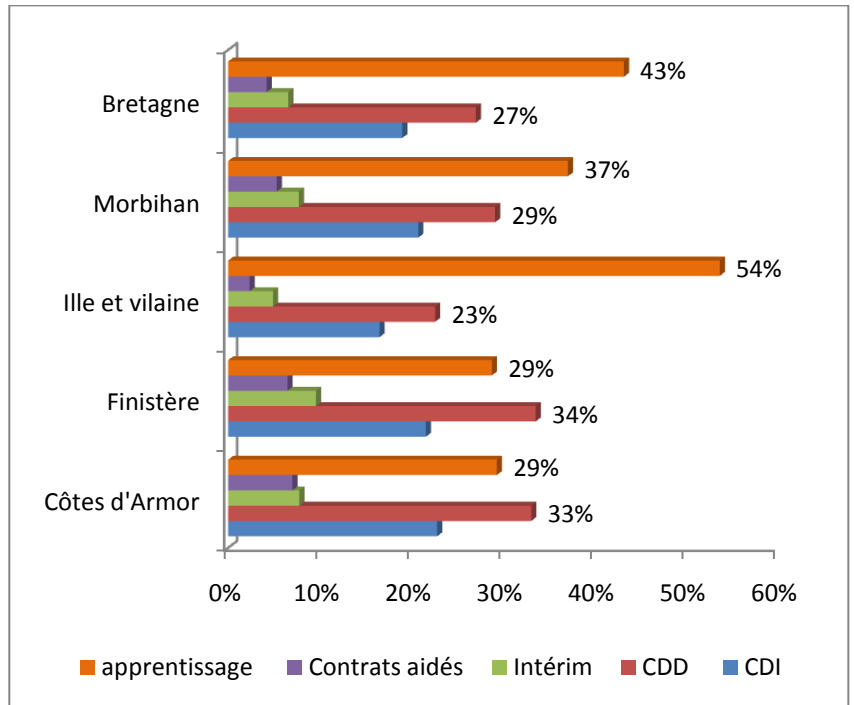
Il faut noter que dans les résidences du Finistère, les jeunes en recherche d'emploi sont beaucoup plus représentés que dans les autres départements et que leur part est passée de 13% en 2007 à 19% en 2009.

Parmi les jeunes en emploi, **les CDD ont augmenté alors que l'intérim s'est réduit dans les mêmes proportions.**

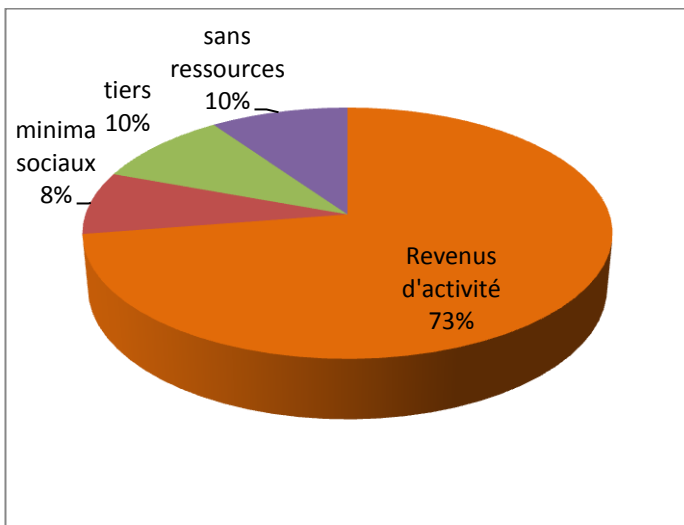
Les résidences de **l'Ille et Vilaine et du Morbihan** affichent toujours une **part importante de jeunes en apprentissage** parmi les jeunes en emploi.

De manière générale, au sein des résidences 43% des jeunes en emploi sont apprentis alors qu'en Bretagne sur l'ensemble des jeunes qui travaillent, 14% sont apprentis.

Les résidences Habitat Jeunes jouent un rôle important dans le logement des apprentis. Elles pallient à l'absence d'internat, et elles offrent une solution de logement flexible en proposant des formules à la semaine.

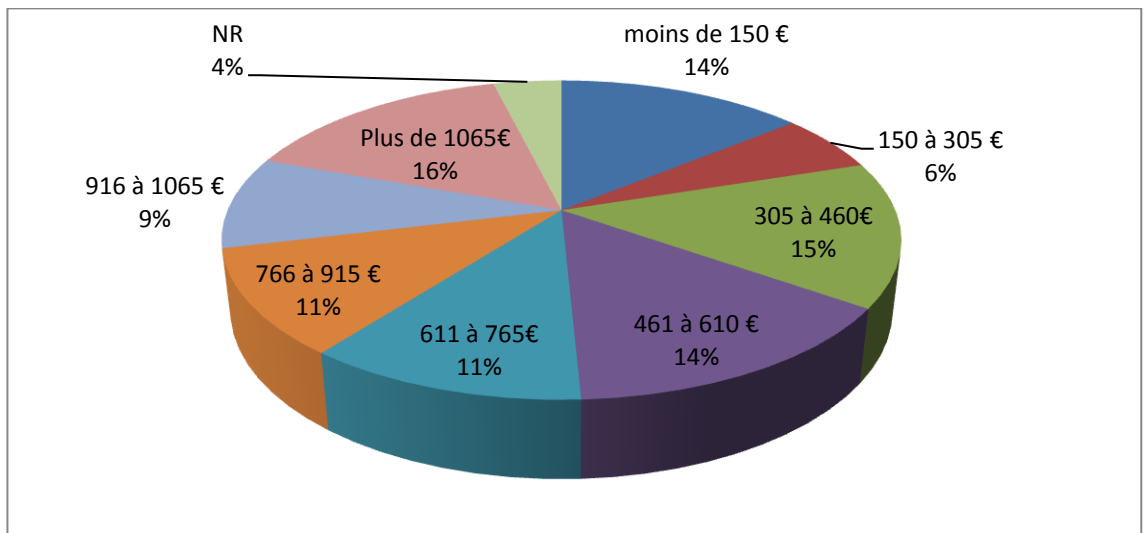


➤ **DES RESSOURCES GLOBALEMENT FAIBLES**



73% des jeunes tirent leur ressources de leur activité pour autant 60% perçoivent moins de 765 euros et est donc sous le seuil de pauvreté (788 euros) et seul 1 jeune sur 6 perçoit plus d'un SMIC mensuel.

Notons que parmi les demandeurs d'emploi, la moitié ne perçoit pas d'indemnités.



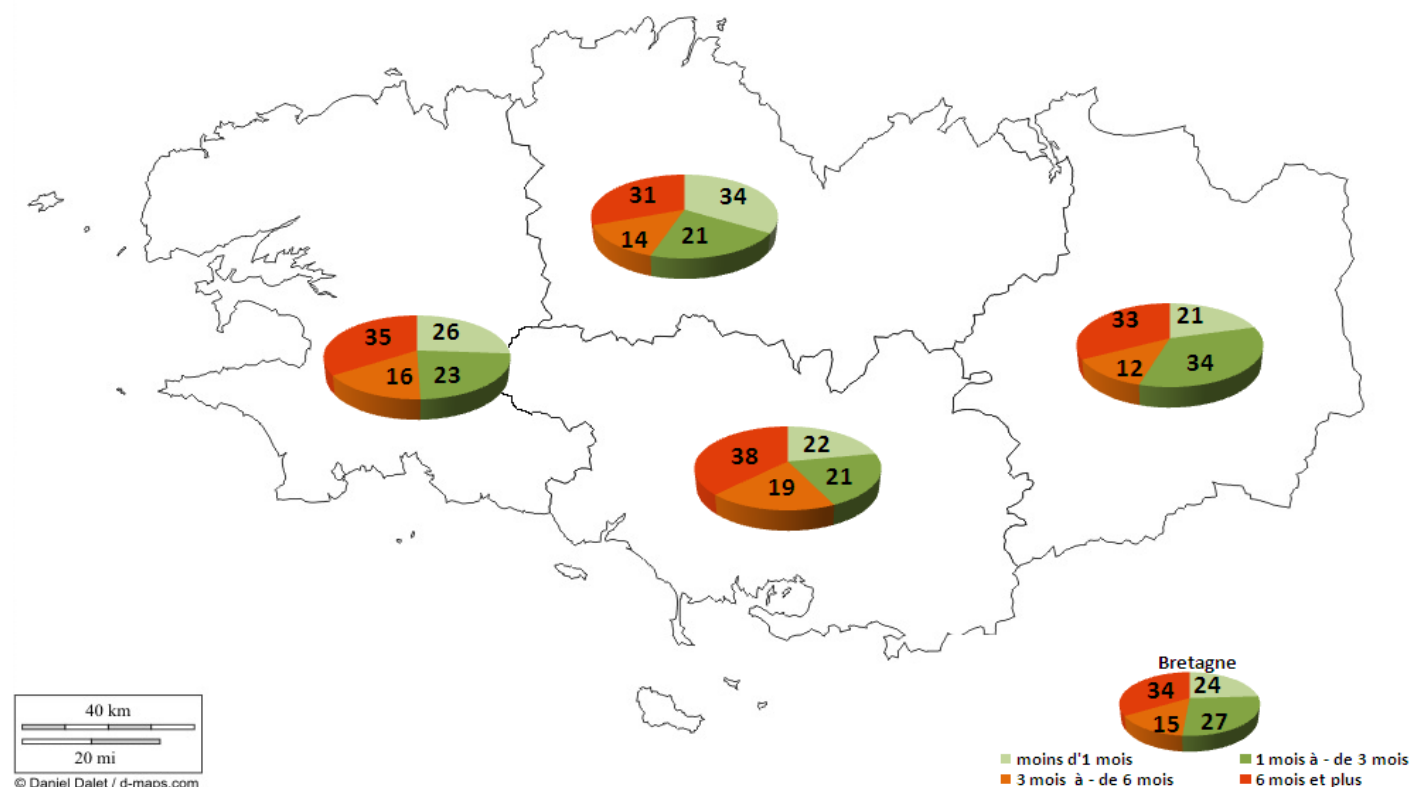
LES JEUNES SORTIS EN 2009

4 624 jeunes ont quitté les résidences habitat jeunes en 2009, base statistique des données suivantes.

Les RESIDENCES HABITAT JEUNES UNE SOLUTION TEMPORAIRE : TREMPLIN VERS L'AUTONOMIE ET L'INSTALLATION

➤ UNE DUREE MOYENNE DE SEJOUR DE 4 MOIS ½ QUI RECOUVRE DES REALITES TRES DIVERSES

Durées de séjours par département exprimées en pourcentage



Parmi les jeunes sortis en 2009, **51% a séjourné moins de 3 mois dans la résidence mais un peu plus d'1/3 y a séjourné plus de 6 mois.**

La part des séjours de moins de 3 mois est en hausse par rapport à 2008 et se rapproche des niveaux observés en 2006-2007. Les séjours de plus de 6 mois sont eux similaires à 2008 et en hausse par rapport à 2006-2007.

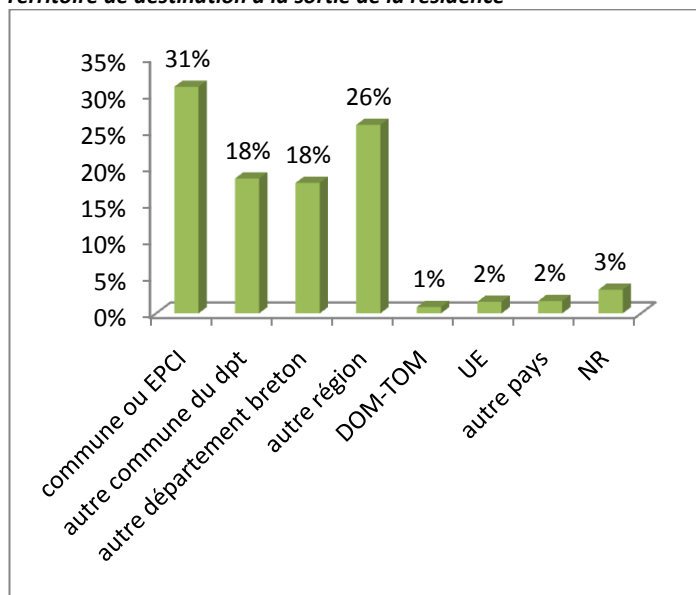
On observe aussi des réalités différentes en fonction des départements :

- les résidences des Côtes d'Armor affichent les durées de séjour les plus courtes : 34% sont inférieures à 1 mois
- les résidences du Morbihan affichent les durées de séjour les plus longues : 38% de plus de 6 mois
- les résidences du Finistère et d'Ille et vilaine ont des durées de séjour intermédiaires avec néanmoins des séjours globalement plus courts dans le 35.

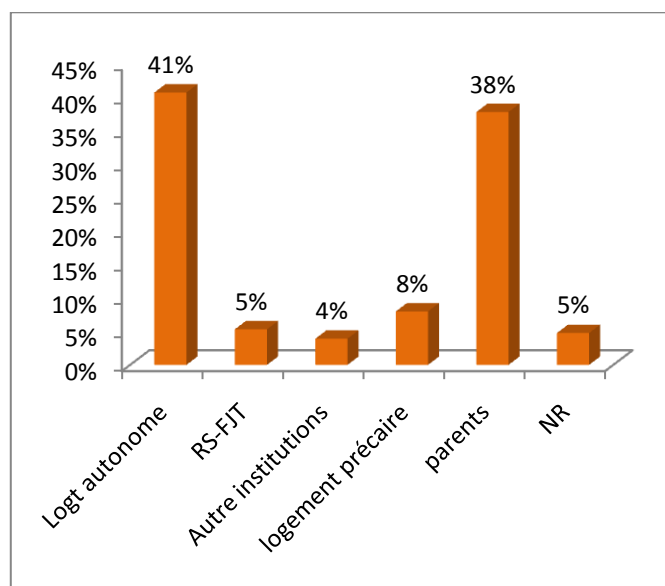
Plusieurs facteurs influencent les durées de séjours : la qualité de la structure, la situation socioprofessionnelle des jeunes, la situation du marché du logement sur le territoire, etc...

➤ **DES RESIDENCES HABITAT JEUNES QUI POURSUIVENT LEUR ROLE D'INSTALLATION ET D'AUTONOMISATION DES JEUNES SUR LES TERRITOIRES**

Territoire de destination à la sortie de la résidence



Mode de logement à la sortie de la résidence



31% des jeunes qui ont quitté une résidence habitat jeunes sont restés habiter sur la commune ou l'EPCI, alors qu'à l'entrée seul 20% en étaient originaires.

Un certain nombre d'entre eux s'installe sur le territoire en accédant au logement autonome : globalement, 41% des jeunes qui sortent d'une résidence habitat jeunes accèdent à un logement locatif de droit commun.

On notera néanmoins que la majorité des jeunes sortis des résidences, quitte la commune ou l'EPCI. Ils sont pour la plupart venus pour leur apprentissage, occuper un emploi temporaire ou suivre une formation professionnelle et à l'issue de cette activité certains trouvent un emploi ou poursuivent leur formation sur un autre territoire, d'autres retournent « chez eux » et souvent au domicile parental le temps de trouver un emploi.

Notons que 8% des jeunes qui quittent le FJT soit 370 individus sont logés de manière précaire (chez un tiers, hôtel,...), plusieurs raisons peuvent être avancées :

- le jeune doit se rendre dans une autre commune dans laquelle il ne peut accéder au logement locatif ou à une résidence Habitat jeunes (plus de 500 jeunes par an)
- le jeune n'a plus aucune ressource pour acquitter sa redevance (concerne à peine 100 jeunes par an)

LES RESIDENCES HABITAT JEUNES AURONT PERMIS A CES JEUNES D'EXPERIMENTER LA MOBILITE MAIS AUSSI LA VIE EN AUTONOMIE ET AINSI D'ACQUERIR PLUS DE CONFIANCE EN EUX POUR POURSUIVRE LEUR PARCOURS DE VIE.

TROUVER UN LOGEMENT AU SEIN D'UNE RESIDENCE HABITAT JEUNES LEUR A PERMIS D'ACCEDER A LA FORMATION OU DE SE FORGER UNE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE EN REDUISANT LES FRAIS ENGENDRES PAR LA MOBILITE.

MAIS AUSSI ILS ONT TROUVE UNE REPONSE A LEUR EVENTUEL BESOIN DE SOUTIEN, FAIT DE BELLES RENCONTRES, PRATIQUE DE NOUVELLES ACTIVITES OU ENCORE ILS SE SONT FROTTEES A LA VIE ASSOCIATIVE.